

VILLE A VILLE

Questions liées à l'accueil des enfants et des adultes autistes dans les activités de loisirs

QUESTION INITIALE :

« Quelles sont les actions, les "bonnes pratiques" que vous avez pu mettre en place favorisant l'accueil d'enfants et d'adultes autistes dans des activités de loisir ? »

Les réponses sont à adresser à Hélène PAUCHET, Responsable du service Santé à la Direction des solidarités et de la Santé, à l'adresse hpauchet@mairie-lille.fr, en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Bordeaux

« Depuis la rentrée 2014, nous avons travaillé à construire un cadre d'accueil des enfants à besoins spécifiques avec la direction de la Prévention et de la Promotion de la santé au travers de son réseau municipal de médecins scolaires, les associations partenaires de la ville et gestionnaire des accueils hors temps scolaire et la CAF.

De fait, dès qu'une famille s'adresse à une association pour l'accueil de son enfant en dehors des temps de classe, enfant porteur de handicap, nous sollicitons l'avis du médecin scolaire qui connaît l'enfant afin que nous puissions dans le cadre d'une rencontre entre la famille, l'association, le médecin scolaire et l'équipe enseignante, proposer un contrat d'accueil de l'enfant.

Un suivi est fait tous les 6 mois afin de réévaluer le contrat, et de faire oints sur le point sur impacts de ces accueils.

Dans ce cadre ont été accueillis 2 enfants avec des formes autistiques avérées.

Ces accueils, en milieu ordinaire (c'est le choix politique de la ville) restent délicats et nécessitent le renfort d'un adulte supplémentaire pour accompagner l'enfant ».

Contact : Jacqueline Abadie, Chef du Service Enfance, j.abadie@mairie-bordeaux.fr

Boulogne-Billancourt

« Dans le 92, la DDCS et SAIS 92 (fédération de parents d'élèves handicapés) ont créé le réseau Loisirs et handicap en 2007. Ils ont demandé aux 36 communes d'envoyer en formation (1 /2 mois) un agent qui serait susceptible de coordonner l'accueil des enfants porteur de handicap sur les temps péri et extrascolaires. Au début, seulement une dizaine ont répondu, aujourd'hui 32 communes sont présentes dans le réseau.

Depuis 2007, je participe donc à ces réunions/formations. Je suis devenue référente loisirs/handicap en 2008. D'abord seulement à hauteur de 20 % puis 50% et depuis 3 ans je suis à 100% sur ce poste.

Mes missions :

- Accueil des parents et évaluation des besoins de l'enfant.
- Accompagnement des équipes d'animation.
- Formation des directeurs et animateurs.
- Intervention auprès des enfants difficiles et retour auprès des animateurs.
- Participation aux réunions PPS.
- Création de projet au vu de favoriser l'accueil des enfants porteur de handicaps.
- Partenariat entre les différents services de la mairie.
- Développer les partenariats extérieurs.

La ville met en place des animateurs supplémentaires sur les équipes lorsque l'handicap de l'enfant le nécessite. Il y a très peu de cas où un animateur est là pour accompagner un seul enfant.

Lors des classes de découverte, les enseignants qui ont un AVS en classe peuvent demander à la mairie un animateur pour accompagner l'enfant car les AVS ne peuvent partir. Après validation de l'inspectrice académique je trouve l'animateur et fait le lien avec l'enseignant.

Je fais aussi le lien avec les prestataires pour les séjours proposés à la ville. J'évalue avec les prestataires le besoin ou non d'un animateur supplémentaire ou formé. La ville paye un animateur supplémentaire lorsque l'handicap de l'enfant ne permet pas à celui-ci de partir sans référent ».

Contact : Anouck Massot, Référentes Loisirs et Handicaps, Service Jeunesse, Anouck.Massot@mairie-boulogne-billancourt.fr

Châteauroux

« La Ville de Châteauroux ne développe pas d'action spécifique en direction des enfants ou adultes autistes dans les activités de loisir.

Toutefois, il est déjà arrivé, à titre exceptionnel, d'accueillir un enfant en centre de loisirs à la demande de la famille pour répondre à une situation particulière. Une rencontre a alors été mise en place entre la maman et les professionnels de l'animation pour mieux cerner les caractéristiques de ce trouble, pour organiser l'accueil et le rendre le plus adapté possible à toutes les exigences de part et d'autre.

Il s'est également agi d'échanger sur l'adhésion et la volonté de s'impliquer des professionnels, de rassembler les compétences et les ressources disponibles pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Il semble que cet accueil se soit passé de façon correcte mais que cela a cependant paru assez lourd à porter... »

Contact : Anne David, Infirmière Service Santé Publique /Mission Handicap, Direction Enfance, Education, Jeunesse et Santé Publique, Direction générale adjointes des services aux habitants, anne.david@chateauroux-metropole.fr

Loon-Plage

« Pour Loon Plage, voici 2 témoignages à propos des actions mises en œuvre par le Centre Socio Culturel de la ville ».

1er témoignage :

Accueil d'enfant en situation de Handicap

➤ En 2011 une maman d'enfant en situation de handicap « autiste », nous a exprimé le souhait d'inclure son enfant à l'accueil de loisirs 3-6 ans. Outre la loi du 11 février 2005, le centre socio culturel étant favorable à l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé, nous avons accepté de l'accueillir au sein de la structure durant l'accueil de Loisirs d'Août 2011.

Suite à cette demande et aux difficultés rencontrées durant l'accueil de l'enfant en situation de handicap, un projet a été réalisé avec pour :

But : Développer l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap et leur famille

Finalité : l'inclusion des enfants en situation de handicap et leur famille

Un gros travail d'équipe a été réalisé entre 2011 et juin 2017 afin de pouvoir continuer à accueillir l'enfant au sein de notre structure.

- Des rencontres avec des partenaires (Ecoute ton cœur, CAF)
- Des protocoles d'accueil travaillés avec les équipes d'encadrements
- Emploi d'un contrat d'avenir missionné sur l'accueil d'enfant en situation de handicap
- Des entretiens individualisés avec la famille de l'enfant et la référente handicap aux différentes étapes de l'accueil
- Écriture d'un projet REAAP de la CAF du Nord « atelier parents enfants en situation de handicap »
- Appel à projet dans le cadre de Fonds publics et territoires (dispositif de la CAF du Nord)
- Sensibilisation lors du forum animateurs par la responsable AL 3-6 ans et Péricolaire 2-11 ans auprès des animateurs d'Eté
- Atelier « langue des signes » auprès de tout petits lors d'une période de vacances
- Atelier cuisine et de sensibilisation au Gluten co-animé par une maman d'enfant intolérante au Gluten
- Des rencontres régulières avec des parents atteints de DYS (dyspraxie...)

Nous avons pu ainsi au fur et à mesure enrichir, élargir le projet et s'adapter aux différents handicaps ou troubles de la santé.

Les responsables de secteurs s'entretiennent plus facilement lors d'accueil d'enfant ayant des troubles de la santé ou en situation de handicap afin d'échanger... ce qui a permis de passer plus facilement le relais de la petite enfance à l'enfance.

Cela nous a permis également d'accueillir 2 autres enfants en situation de handicap « autistes » et d'avoir une équipe sensibilisée et mieux préparée à l'accueil des familles et de l'enfant en situation de handicap...

2^{ème} témoignage :

A l'enfance, nous avons accueilli ces dernières années (jusqu'en juin 2017) un enfant autiste.

Il a été accueilli sur les accueils de loisirs des petites et grandes vacances, ainsi que sur les accueils de loisirs des mercredis.

Afin de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous avons d'abord eu des temps de rencontre avec la famille.

Ces échanges ont permis d'apprendre à connaître l'enfant, ses capacités et ses limites.

Il a été important de recruter un animateur qui s'occupait et accompagnait l'enfant sur les temps d'accueil.

Grâce à Dorothée, et dans le cadre de sa formation et de son projet, nous avons pu avoir quelques informations sur ce handicap également.

Ceci a permis de « former » l'animateur. Le but étant d'intégrer l'enfant au groupe mais également que le groupe soit accepté par l'enfant, une sensibilisation auprès des enfants a été faite également pour expliquer le handicap, et la différence, notamment sous forme de jeu.

Nous mettions en place des rencontres régulières avec la maman pour échanger sur l'évolution de l'enfant et déterminer ensemble les activités auxquelles l'enfant participerait.

L'enfant accompagné de son animateur, participait aux activités proposées. Mais à l'inverse, l'animateur mettait aussi en place une activité que l'enfant appréciait vraiment et ainsi l'ensemble du groupe y participait.

Son accueil n'a jamais été un frein, que ce soit pour les enfants comme pour l'équipe d'animation. L'enfant a toujours été accepté et intégré par les autres.

Par la suite, nous avons pu échanger et avoir des temps de rencontre avec ses éducateurs.

Ainsi nous avons pu échanger sur des techniques pour entrer en communication avec l'enfant (PECS: échange par images), et vraiment avoir un suivi direct sur son évolution et ses capacités.

Nous avons investi dans du matériel également, adapté à l'enfant (matériel sportif, jeux, ...).

Ce qui me semble essentiel pour un bon accueil d'un enfant en situation de handicap, ce sont les échanges et rencontres avec la famille, il est important de connaître les besoins et limites de l'enfant.

Contact : Alex Obry, Directeur du CCAS – Centre Communal d'Action Sociale, a.obry@loonplage.org

Marseille

« En réponse à votre question, je vous adresse une fiche qui présente notre expérience dans le domaine. A votre disposition pour tout complément d'information ».

[Consulter la fiche](#)

Contact : Bruno Le Baillif, Responsable de la Division des Personnes Handicapées, blebaillif@marseille.fr